

Campagne de bourses nationales de lycée

Année scolaire 2023-2024

Cette campagne s'adresse aux élèves de lycée non boursiers en 2022-2023 et se termine le 5 Juillet 2023.

- **ELEVES DE LYCEE DEJA BOURSIERS :**

La bourse est automatiquement reconduite, aucune demande n'est à faire.

- **ELEVES DE LYCEE NON BOURSIERS :**

La demande de bourse peut se faire comme indiqué ci-dessous :

1- le dépôt d'une demande en ligne : se connecter au portail Scolarité-Services du 29 mai au 5 juillet 2023:

Nous vous invitons à privilégier la demande en ligne avec le lien ci-dessous :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

2-Si vous ne pouvez pas faire la demande en ligne, vous pouvez télécharger et compléter le formulaire ou le retirer au secrétariat de la scolarité.

Le dossier complet de demande doit être retourné au secrétariat de la scolarité du lycée **avant le 5 juillet 2023** par courrier postal, par courriel ou par dépôt.

Adresse postale	Adresse courriel	Dépôt
Lycée Marc Bloch Secrétariat de la Scolarité – Bourses de lycée 1 Rue Georges Frêche 34410 SERIGNAN	scolasuivi.lmb@ac-montpellier.fr	Bureau A110

Lors du dépôt papier de votre dossier complet vous serez destinataire d'un accusé de dépôt.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Le lycée Marc Bloch au 06 67 35 35.10 et demander le secrétariat de scolarité.

Attention : la notification comportant un droit ouvert ou un refus de bourses (habituellement envoyée aux familles fin juin/début juillet) n'existe plus. **Vous recevrez la décision d'attribution ou de refus à partir de la fin du mois de septembre 2023.**

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023 - 2024 - Année de référence des revenus : 2022

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser						
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 531	10 913	6 782	2 651
2	21 674	17 383	14 760	11 904	7 536	3 167
3	24 769	20 279	17 221	13 889	9 043	4 198
4	28 641	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 850	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 863
8 ou plus	46 446	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	468 €	573 €	678 €	780 €	885 €	993 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat <small>(accordée aux élèves boursiers internes)</small>	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €